

Vénissieux, le 05 mai 2021

## BOOSTHEAT ANNONCE LA TENUE À HUIS CLOS DE SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 JUIN 2021

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement pour freiner sa propagation<sup>1</sup>, le conseil d'administration a décidé de tenir l'assemblée générale du 10 juin 2021 à huis clos, sans que les actionnaires, et les autres personnes ayant le droit d'y assister, ne soient présent.

L'avis de réunion de l'assemblée générale, comprenant l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été publié le 5 mai 2021 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) numéro 54.

Le conseil d'administration du 30 avril 2021 a désigné en qualité de scrutateurs, parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote, HOLDIGAZ et KOZINET.

L'ensemble des informations et documents relatifs à l'assemblée et mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés, au siège social de la société : 41 boulevard Marcel Sembat, 69200 Vénissieux, et sur le site internet <https://www.boostheat-group.com>, rubrique le monde de l'actionnaire, onglet Assemblées générales.

Compte-tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à l'assemblée, ces derniers sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou en donnant pouvoir au Président<sup>2</sup>. Ces modalités de vote sont décrites en annexe, et seront détaillées dans l'avis de convocation, et se substituent à celles figurant dans l'avis de réunion susvisé.

**Les actionnaires sont informés que l'assemblée générale sera retransmise en direct et en différé selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.**

Il ne sera pas possible de poser des questions ni de proposer des résolutions nouvelles en séance. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse de la Société ou par email à l'adresse suivante [investisseurs@boostheat.com](mailto:investisseurs@boostheat.com). Les questions écrites seront prises en compte dès lors qu'elles sont reçues avant la fin du second jour ouvré précédent la date de l'assemblée générale, soit le 8 juin 2021.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site de la Société <https://www.boostheat-group.com>, rubrique le monde de l'actionnaire, onglet Assemblées Générales, qui pourrait être mise à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à cette assemblée générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou juridiques qui interviendraient postérieurement à la parution du présent avis.

<sup>1</sup> En particulier l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, prorogée et modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, et le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par le décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020 et le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021.

<sup>2</sup> Si un actionnaire souhaite donner un mandat à une personne nommément désignée, il convient de prendre contact avec la Société. Il est précisé que les mandataires, à l'instar des actionnaires, ne peuvent pas assister physiquement à l'assemblée.

Pour toutes questions relatives à l'assemblée générale du 10 juin 2021, les actionnaires sont invités à envoyer un mail à l'adresse [investisseurs@boostheat.com](mailto:investisseurs@boostheat.com).

\* \* \*

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

[www.boostheat-group.com](http://www.boostheat-group.com)

## À PROPOS DE BOOSTHEAT

Constituée en 2011, BOOSTHEAT conçoit, développe, produit et commercialise des solutions de chauffage technologiquement avancées, énergétiquement efficaces et durables. Équipées d'un compresseur thermique breveté, les chaudières nouvelle génération BOOSTHEAT ont un rendement allant jusqu'à 200% et divisent jusqu'à deux fois la consommation d'énergie. Plus écologiques et plus économiques, elles permettent à leurs utilisateurs de réduire immédiatement et significativement leur impact sur l'environnement.

La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique au travers de ses produits, en les rendant économiquement accessibles au plus grand nombre. BOOSTHEAT a installé son siège social et son site industriel à Vénissieux, en région lyonnaise (bassin historique de l'industrie HVAC\*). La Société est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance) et French Fab. BOOSTHEAT est cotée sur Euronext à Paris, Compartiment C (ISIN : FR0011814938).

\* Heating, ventilation and air-conditioning, soit chauffage, ventilation et climatisation en français.

**BOOST**  
**LISTED**  
**EURONEXT**

## CONTACTS

### ACTUS finance & communication – Anne-Pauline PETUREAUX

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 72 / [boostheat@actus.fr](mailto:boostheat@actus.fr)

### ACTUS finance & communication – Serena BONI

Relations Presse

Tél. : 04 72 18 04 92 / [sboni@actus.fr](mailto:sboni@actus.fr)

**BOOSTHEAT – Sabrina FERRÉ**

Tél. : 09 82 99 16 13 / [sabrina.ferre@boostheat.com](mailto:sabrina.ferre@boostheat.com)



Ce document PDF a été scanné par un antivirus, et intègre une empreinte numérique **SECURITY MASTER Footprint**.

Pour contrôler son authenticité : [www.security-master-footprint.com](http://www.security-master-footprint.com)